



Département  
PYRENEES ORIENTALES  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES ASPRES

République Française  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DECISIONS DU PRESIDENT

### DECISION 16/20

Attribution de marché public de services par procédure adaptée  
**Mission de coordination de sécurité et de protection de la santé pour les travaux de création d'un atelier de découpe de viande**

René OLIVE, Président de la Communauté de Communes des Aspres,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10,
- VU** la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 Avril 2014, modifiée par délibération n° 114/2015 du 10 Décembre 2015 portant délégation d'attribution dudit Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes,
- VU** les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique,

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder à la mission de coordination de la sécurité et de protection de la santé pour les travaux de création d'un atelier de découpe,

**CONSIDERANT QU'**à l'issue de la consultation par publication d'un avis de consultation sur la plateforme de dématérialisation de la Communauté de Communes en date du 28 février 2020, six candidats ont proposé une offre avant la date limite de remise des offres fixée au 20 mars 2020 à 12h00,

**CONSIDERANT QU'**à l'issue de l'analyse des offres, la proposition du candidat SARL BEG est classée mieux disante au regard des critères d'attribution définis par la Communauté de Communes,

### DECIDE

**Article 1 :** Il est conclu un marché de services avec :

**SARL BEG**

5, avenue Urbain Paret  
66 250 SAINT LAURENT DE LA SALANQUE

pour un montant de 3 396,75 € HT soit 4 076,10 € TTC

**Article 2 :** Cette dépense est inscrite sur le budget général de la Communauté de Communes en section d'investissement – article 2313.

**Article 3 :** Monsieur René OLIVE, Président, est autorisé à signer le marché avec l'entreprise.

**Article 4 :** La présente décision sera inscrite sur le registre des décisions de la Communauté de Communes et rapport en sera fait au prochain Conseil Communautaire.

Fait à THUIR, le 30 mars 2020



Le Président  
**René OLIVE**